Image not found or type unknown

Refus d'indemnisation (contrat sécurité Orange) !

Par **matthieug**, le **30/03/2009** à **18:43**

Bonjour à tou(te)s !

J'ai souscrit, avec mon portable, une "assurance sécurité" fort chère (9 eur/mois) garantissant vol et casse. Hors, voilà que je casse mon portable !

Pas de bol, mais je suis censé être couvert, alors hop, je fais une déclaration à la conseillère (qui me demande juste de lui dire sans autre détail ce qui s'est passé) qui pour finir me dit, "monsieur, faute de cause externe, votre sinistre ne sera pas indemnisé"
je lui répond donc qu'il y a bien sur une cause externe (j'ai trébuché sur une "cause externe" et pas tout seul!), mais elle me dit "trop tard, j'ai enregistré votre déclaration" !!

Un peu scandalisé, je leur envoie un mail fort courtois complétant (sans rien changer de ce que j'avais initialement déclaré, mais en complétant la partie "cause externe") ma déclaration de sinistres.
Aujourd'hui, par lettre, l'assureur m'écrit que "ma nouvelle déclaration n'est pas cohérente avec la première par téléphone, et que se fondant sur cette première déclaration, ne peut donner une suite favorable à ma demande"...

Alors voila, je suis un peu (doux euphémisme) frustré et en colère, et je me demande ce que je peux faire pour ne pas me faire avoir complètement.

Merci infiniment d'avance à ceux qui pourraient avoir une idée, et faire qq chose pour moi !

Par **jeetendra**, le **30/03/2009** à **19:27**

bonsoir, il y a à mon avis [fluo]refus abusif de prise en charge[/fluo], demandez une expertise, la seule déclaration orale de sinistre est insuffisante, elle doit toujours etre accompagnée d'une déclaration écrite, qui seule fait foi entre les parties au contrat, contactez la dgcrf, 60 millions de consommateurs, tenez bon, cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés